

de se dissimuler sa faute, elle s'en exagérât la gravité, s'accusait, en elle-même, d'être une voleuse et eût donné tout son sang pour racheter ce qu'elle regardait comme un crime impardonnable.

Quelques mois après cet incident, un jour que François se promenait avec Paul, celui-ci s'avisait de jeter des pierres à d'autres enfans. Il finit par en atteindre un à la joue : les parens du blessé vinrent se plaindre aussitôt à Mme. Rusconnets. C'étaient des personnes considérables du pays, et la femme de l'apothicaire déclara qu'elle allait donner le fouet à Paul. Elle ordonna à François d'aller chercher le coupable ; François résista ; une querelle violente éclata, devant les étrangers, entre la servante et la maîtresse. Celle-ci ordonna à François de quitter sur le champ la maison.

La pauvre fille crut que cet ordre, qu'elle avait déjà reçu bien-souvent, resterait encore cette fois sans résultat ; mais Mme. Rusconnets, qui ne pouvait pardonner à François d'avoir rendu des personnes importantes de la ville témoins d'une pareille résistance à sa volonté, réitéra à François l'ordre de vider les lieux.

—Madame, vous ne parlez pas sérieusement, n'est-il pas vrai ? s'écria François éperdue. —Faut-il vous le répéter cent fois ! Je vous chasse.

—Madame, c'est pour me faire peur, n'est-ce pas ? —Vous n'êtes pas encore sortie ? Dois-je envoyer chercher le commissaire de police pour vous mettre dehors ? —Vous aurez pitié de moi, madame ; vous ne me renverrez pas ?

—Sortez ! —Que voulez-vous que je devienne hors d'ici ? —Ce que vous voudrez. Cela m'importe peu. —Mais je ne puis pas vivre sans Paul ! Loin de lui je mourrai, madame !

—Rusconnets, cria la femme de l'apothicaire à son mari, Rusconnets, viens m'aider à jeter dehors cette insolente créature. Le déboulaire mari arriva lentement à cet ordre impérieux.

—Du moins, vous me laisserez dire adieu à mon enfant, vous me le laisserez embrasser une dernière fois, demanda François, dont tout le corps tremblait convulsivement, et qui portait autour d'elle des yeux hagards et sanglans. —Sortez.

Faites-moi un certificat, insista l'infortunée, pour qui sortir c'était mourir. —Elle a raison, objecta le mari qui prenait pitié du désespoir de François ; fais-lui un certificat.

Mme. Rusconnets passa dans une pièce voisine pour écrire le certificat. François resta seule au milieu du laboratoire où se passait cette scène.

La femme de l'apothicaire, fidèle à son régime économique, faisait sa cuisine dans le laboratoire, pour qu'un seul feu servît aux besoins du ménage et à la confection des médicamens. La pauvre fille n'avait plus de raison à elle ; sa tête brûlait ; des idées de désespoir et de vengeance tournoyaient autour de son grossier cerveau. Tout à coup, elle s'élança vers un tiroir dans lequel se trouvait renfermé de l'arsenic, en prit une poignée, la jeta dans la marmite ou bouillait le potage, et revint, pâle comme une trépassée, reprendre la place qu'elle occupait loin de la cheminée. Quand Mme Rusconnets rentra, le certificat à la main, elle ne put se défendre d'un sentiment de frayeur, à la vue du regard sauvage et insensé que François jeta sur elle.

—Vous êtes bien résolue à me renvoyer ? demanda la servante.

Pour toute réponse, Mme. Rusconnets lui jeta au nez le certificat. François le ramassa.

—Vous êtes cruelle à mon égard, continua-t-elle, Dieu vous punira !

Et vous, M. Rusconnets, vous n'avez non plus une parole de consolation et de pardon pour moi ? Si vous le vouliez, je resterais, vous savez que je vous ai toujours servi avec fidélité et dévouement.

—Ces affaires ne me regardent point. Elles sont du ressort de ma femme, répondit l'apothicaire.

—Je quitte cette maison sans regret maintenant. Vous êtes sans pitié tous les deux pour moi, je serai sans pitié pour vous.

Elle sortit, alla s'asseoir sur les marches d'une maison qui se trouvait en face de la boutique du pharmacien, cacha sa tête dans ses deux mains, et ne prêta aucune attention aux personnes qui passaient près d'elle. Seulement, elle levait de temps à autre les yeux vers le logis de Rusconnets, et écoutait avec impatience si l'horloge de la ville n'allait point sonner midi.

Midi est, dans les petites villes de Normandie, surtout chez les marchands, l'heure sacramentelle du dîner. Les douze tintemens de la cloche publique donnaient le signal d'un armistice général et unanime entre les vendeurs et les acheteurs.

Mme. Rusconnets dressa donc la table, appela son mari et son fils, servit le potage et se mit à dîner. L'enfant, qui s'était sauvé pour éviter le courroux de sa mère, pensa que le moment du repas lui of-

frait, plus que tout autre, des chances de réconciliation ; il sortit donc de dessous le comptoir où il se tenait caché, et se glissait déjà tout doucement près de la table, quand François s'élança dans la chambre. —Ne lui donnez pas à manger de ce potage ? s'écria-t-elle.

—Que nous veut encore cette folle ? cria Mme. Rusconnets, qui avait déjà presque mangé la moitié de ce que son assiette contenait.

—François renversa la soupière et la brisa.

—Du poison ! du poison ! dit-elle, affolée et en entourant de ses bras le petit Paul. Vous avez voulu me séparer de lui, je vous ai dit que cela me ferait mourir ; eh bien ! nous mourrons ensemble !

Elle se jeta sur l'assiette de l'apothicaire, dévora le reste du potage qui s'y trouvait, croisa les bras sur sa poitrine, et attendit.

M. Rusconnets se hâta de prendre du contre-poison et d'en administrer à sa femme ; des voisins, accourus au cris de désespoir qu'ils jetaient, arrêtaient François. Elle n'opposa aucune résistance, les laissa faire paisiblement, et suivit les gendarmes qui vinrent la saisir.

Arrivée à la prison, on voulut lui faire prendre du contre-poison ; elle résista opiniâtrément, serra les dents et les lèvres, et ne céda à aucun des moyens mis en usage pour la contraindre, quelque violens et opiniâtres qu'ils fussent.

Apparemment, la dose d'arsenic qui se trouvait dans l'assiette n'était point assez forte pour tuer François, car, après être restée longtemps entre l'existence et la mort, on parvint à la guérir et à la conserver vivante à la justice.

Six mois après son crime, François comparut devant la cour d'assises.

Pendant les six mois passés en prison, avant de comparaître devant la cour d'assises, François avait semblé perdre le peu d'intelligence qu'elle avait au mouvement de la vie domestique, à l'air libre et à sa tendresse pour le petit Paul. Elle restait des journées entières accroupie dans un coin de la geôle, ne songeait ni à boire, ni à manger, laissait prendre, par ses compagnes, sa ration de pain et de soupe, et ouvrait stupidement des yeux égarés quand on lui adressait la parole. Elle n'opposait aucune résistance aux impitoyables mystifications dont la harcelaient les mauvaises créatures détenues avec elle. On la regardait généralement comme une idiote. Personne n'avait de compassion pour elle ; chacun prenait ce qui lui convenait de ses misérables hardes. Quand vint le jour d'aller au tribunal, il fallut que la geôlière lui prêtât quelques haillons pour que l'accusée ne parut point demi-nue devant les juges.

Couverte d'une jupe en lambeaux, d'un corset qui ne valait guère mieux, et les cheveux enveloppés d'un mouchoir rouge, elle arriva au banc des assises les pieds nus et toute honteuse de se voir au milieu d'une si grande assemblée. Quand ses yeux, qui osaient se lever à peine, rencontrèrent, parmi les témoins, l'apothicaire et sa femme, elle les salua de la tête, comme si elle n'eût point attenté à leur vie, et ne prêta aucune attention aux questions de l'avocat qu'on lui avait donné d'office. Ses yeux, ses pensées, son âme, sa vie se tenaient attachés sur un seul point de la salle. Elle cherchait quelque chose sans le trouver, et se soulevait sur la pointe des pieds pour tâcher de voir ; son regard s'animait, sa poitrine se soulevait.

—Paul ! Paul ! s'écria-t-elle tout-à-coup en tendant les bras à l'enfant, qu'elle pouvait apercevoir enfin. Paul ! Paul !

Elle voulut s'élanquer ; les gendarmes, assis à côté d'elle, la retinrent ; mais elle lutta comme une tigresse, franchit la balustrade, courut à l'enfant, le saisit dans ses bras, le couvrit de baisers frénétiques, et ne le laissa arracher de ses bras qu'après un nouveau combat qui lui fit rejeter sur le banc, sanglante et meurtrie.

Les juges entrèrent sur ces entrefaites, en audience. Le greffier, qui n'avait prêté à cette scène d'autre attention que celle qu'il fallait pour empêcher son encrier de se renverser et ses papiers de se disperser, dit en souriant aux magistrats : —Cette femme voulait s'enfuir.

Le président adressa une réprimande sévère à François, mais François n'entendait rien. Paul était-là ; elle regardait Paul, le reste lui était indifférent.

Le greffier lut d'une voix nazillarde l'acte d'accusation, et l'on fit retirer les témoins.

Quand François vit l'enfant aller avec sa mère, elle recommença ses tentatives de fuite et de violence. Rien ne put la calmer. Il fallut qu'on lui mit les menottes.

Les témoins revinrent un à un. Elle ne prêta pas la moindre attention à leurs dépositions. Aux émotions violentes de la pauvre fille, avait succédé une prostration absolue ; les questions du président restaient sans réponse, et ne faisaient même pas lever la tête à l'accusée.

Enfin Paul parut ; le président déclara qu'on l'entendrait en vertu